



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/726
18 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-troisième session
Point 150 de l'ordre du jour

ASSISTANCE D'URGENCE AU SOUDAN

Lettre datée du 17 octobre 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration sur la situation au Soudan faite le 11 octobre 1988 au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 150 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

(Signé) Constantine D. ZEPOS

Annexe

DECLARATION DES DOUZE SUR LA SITUATION AU SOUDAN

Les Douze expriment leur grave préoccupation sur la situation au Soudan et appellent toutes les parties à permettre aux secours - en particulier l'aide alimentaire - d'être rapidement livrés à ceux qui en ont besoin, à soutenir le CICR dans son plan d'action et à ouvrir la voie à la paix. C'est la seule façon de soulager les souffrances et de permettre au Soudan de surmonter socialement et économiquement la crise actuelle.
